

Parlement des enfants de la Fédération
Wallonie-Bruxelles

Proposition de décret

Visant à une meilleure alimentation à l'école

Déposée par Lucas Delassois – Isaline Derume – Tristant Petit – Kailynna Briet –
Chloé Boidin – Emma Leclerq – Charlotte Janus – Malicia Depret

Développement

Compte tenu des bienfaits d'une alimentation équilibrée sur la santé des enfants, la proposition de décret suivante veut proposer des solutions ayant pour objectif d'améliorer le vivre ensemble à et autour de l'école.

La reconnaissance de nos producteurs locaux est plus que jamais d'actualité. Une alimentation équilibrée provenant de produits de proximité doit être encouragée dans les écoles. Nos établissements scolaires doivent mieux s'intégrer à la commune et tisser des liens avec les acteurs locaux.

La pollution ayant un impact direct sur notre santé, il faut soutenir plus que jamais le développement durable et préférer les produits de qualité et de proximité. En réduisant la distance entre la provenance des aliments et l'école, nous privilégions

des produits dont nous connaissons l'origine.

La question d'une alimentation équilibrée faisant partie des programmes scolaires, il paraît nécessaire de rapprocher l'école de la nature. Le partenariat école - producteurs pourrait engendrer et donner du sens aux apprentissages et projets pédagogiques. On pourrait par exemple suggérer aux familles la plantation d'arbres fruitiers la maison.

L'apprentissage du goût chez les enfants est intéressante car ils sont très sensibles aux saveurs. Dans de nombreuses écoles, les collations, bonnes ou mauvaises, sont apportées par les enfants. En offrant un goûter de qualité, l'école pourrait sensibiliser chaque enfant à un meilleur équilibre alimentaire. L'effet de groupe permettrait à chacun de s'ouvrir à une alimentation saine et variée. En développant cette proposition dans nos établissements scolaires, la chance serait donnée à tous les enfants de bénéficier de cette même éducation.

Pour remédier à ces problèmes ou répondre à ces ambitions, cette proposition de décret propose une série de balises afin de faciliter l'accès à une alimentation de qualité et de proximité dans les écoles. Une bonne alimentation permettra aux enfants de se sentir mieux et améliorera indéniablement leur qualité de vie et donc le vivre ensemble scolaire.

**10 mars 2016 – Proposition de décret
relatif au développement d'une alimentation de qualité à l'école.**

Chapitre 1er – du champ d'application

Les dispositions s'appliquent à tous les établissements scolaires et les crèches qui souhaitent participer à un environnement scolaire favorable à la santé.

Chapitre II – de l'éveil et du développement à une alimentation de qualité

Dans les établissements visés à l'article 1er il est demandé de proposer des repas de qualité. Les collations se voient offertes et imposées par l'école afin de garantir la provenance, la qualité et la diversité de celles-ci.

Chapitre 3 – De la provenance des aliments

Les aliments sélectionnés proviennent des producteurs locaux. Ces derniers répondent à une charte de qualité dont les critères sont la provenance des aliments, la modération, voire l'absence de produits chimiques.

Chapitre IV – De l'information et de la sensibilisation

Les établissements cités à l'article 1er s'engagent à organiser une information sur les bienfaits d'une alimentation de qualité entre les différents acteurs du projet : les autorités locales, les producteurs, les élèves, les parents, les membres du personnel et les cuisiniers. Les apprentissages de classe s'axent également autour de ce projet.

Chapitre V – De la reconnaissance

Le gouvernement s'engage à décerner un label de qualité à tous les acteurs engagés dans le projet.